



**COMMUNIQUÉ de la**  
**Commission Prévention Produits mis en œuvre<sup>(1)</sup>**

**relatif aux procédés d'habillage de façade à base de panneaux  
avec parement de pierre mince sur âme en nid d'abeille collée<sup>(2)</sup>**

**Technique Non Traditionnelle en observation : les Professionnels souhaitant la prescrire ou la mettre en œuvre sont invités à se rapprocher de leurs assureurs.**

Les procédés d'habillage de façade sont constitués de panneaux avec parement de pierre mince naturelle de grandes dimensions, collé sur un renfort en nid d'abeille et mis en œuvre sur une ossature métallique. Les panneaux comportent en face arrière des inserts en acier galvanisé noyés dans de la résine. Le positionnement des inserts est déterminé en fonction du plan de calepinage, propre à chaque chantier, et de la charge de vent applicable.

En l'absence de références françaises, le comportement au vieillissement dans le temps de la paroi réalisée n'a pu être évalué que de façon expérimentale

Ces procédés ne sont donc pas encore éprouvés sur une durée jugée suffisante.

Ce communiqué s'applique aux produits et procédés de cette famille bénéficiant d'un Avis Technique<sup>(2)</sup>. Ces produits et procédés peuvent, au cas par cas, faire l'objet de dispositions complémentaires spécifiques, aptes, après examen en C2P, à lever leur mise en observation. Mention en sera alors faite dans les Avis Techniques correspondants validés par la C2P.

***Tous les autres produits et procédés de cette famille, qui ne bénéficient pas d'un Avis Technique, sont systématiquement mis en observation et peuvent, de surcroît, présenter des risques supplémentaires.***

- (1) La Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) a été créée par l'Agence Qualité Construction, association qui rassemble les professions du Bâtiment et de l'Assurance Construction, ainsi que le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. L'objectif est de réduire la sinistralité liée aux produits ou aux textes qui définissent leur mise en œuvre. Dans ce cadre, l'AQC est amenée à communiquer sur des techniques que la C2P décide de mettre en observation
- (2) À l'exception des éventuels produits figurant dans la liste des Avis Techniques sans observation de la C2P (Liste Verte), disponible sur le site Internet de l'AQC (<http://www.qualiteconstruction.com>).